



CTL du 19/11/2015

## DECLARATION LIMINAIRE

Difficile de ne pas aborder aujourd'hui le drame effroyable qui a touché notre pays vendredi 13 novembre 2015. Les attentats de Paris ont provoqué une indignation, une tristesse et un désarroi profonds en France et au delà de nos frontières.

Les agents des Finances publiques sont touchés au même titre que l'ensemble des citoyens attachés aux valeurs démocratiques et républicaines.

Trois organisations syndicales nationales, dont FO DGFIP, avaient appelé l'ensemble des agents des Finances publiques à se mettre en grève le jour du CTR (comité technique de réseau) convoqué par la Direction Générale le 18 novembre pour traiter des 2130 suppressions d'emplois et d'une nouvelle baisse du budget de fonctionnement.

**Suite aux ignobles attentats de Paris, les organisations syndicales ont cependant décidé de reporter leur légitime action de grève prévue le 18 novembre.**

**Dans la période de deuil national, la section départementale FO DGFIP a également annulé les 4 HMI prévues cette semaine.**

**Pour autant, nous maintenons l'ensemble de nos revendications. L'action n'est que reportée, elle n'est pas abandonnée.**

**En effet, ces revendications sont et demeurent plus que jamais légitimes et urgentes à satisfaire pour assurer un service public efficace et de qualité, encore plus indispensable en cette période.**

Pour pouvoir répondre aux besoins de la population, les services de l'Etat, notamment la DGFIP, doivent disposer de moyens à la hauteur des enjeux.

**L'horreur de l'attaque terroriste de vendredi soir ne doit pas nous faire oublier que l'affaiblissement de l'État à travers les suppressions d'emplois est tout sauf la solution aux difficultés que nous devons collectivement affronter dans les jours et semaines à venir. Les événements du week-end dernier ont démontré plus que jamais la nécessité d'un service public de qualité doté d'un haut niveau de réactivité.**

**La DGFIP, comme les autres services de l'État, aura un rôle de premier plan à jouer, ne**

serait-ce que pour assurer les recettes et les dépenses de l'État qui, sans cela, ne peut avoir de réelles marges de manoeuvres.

En outre, **notre administration, et sa présence sur l'ensemble du territoire, constitue un puissant facteur de cohésion sociale** qu'il est important de préserver en la période.

**L'actualité récente de nos services a encore mis en lumière la nécessité d'un réseau de la DGFIP dense, l'intérêt d'un accueil physique de qualité et suffisamment étoffé, le besoin de la population en la matière.**

**Une nouvelle fois, les guichets des Finances publiques ont été pris d'assaut** par des contribuables désemparés suite aux annonces ministérielles relatives à la taxe d'habitation d'un certain nombre de personnes à revenus modestes, ainsi qu'à la fiscalisation des majorations de retraite pour enfants. Devant les conséquences de la mesure de suppression de la demie-part pour les veuves et veufs en matière d'impôt sur le revenu, le Ministre s'est exprimé publiquement dans le sens d'un traitement particulier pour les contribuables concernés. Il s'en est suivi un afflux supplémentaire aux guichets d'accueil aggravant des conditions de travail déjà fortement dégradées du fait des suppressions d'emplois successives. C'est la première fois dans l'histoire qu'un Ministre invite des contribuables à ne pas s'acquitter de leurs obligations fiscales, alors qu'aucun texte législatif ne leur permet à ce jour d'obtenir un dégrèvement.

Or, les services de la DGFIP n'ont reçu aucune consigne ni le moindre élément leur permettant de répondre aux légitimes attentes desdits contribuables avant le 3 novembre, c'est à dire bien après la polémique.

Certains « responsables » politiques, interrogés par les médias, ont pensé se dédouaner en invoquant l'incompétence supposée des services de la DGFIP qui n'auraient pas anticipé l'impact de cette mesure fiscale. Or, à notre connaissance, une telle mesure ne peut être adoptée que sur proposition du gouvernement et suite à un vote majoritaire des parlementaires. Les fonctionnaires, quant à eux, mettent en oeuvre les décisions légales...

**Pour mémoire**, les organisations syndicales s'étaient inquiétées à l'époque, visiblement à juste titre, des conséquences de cette décision sur les populations les plus fragiles au sein des retraités.

Les collègues auraient apprécié que le Ministre affiche le même empressement pour communiquer vers eux qu' auprès des médias.

Nous dénonçons les incohérences entre les discours visant à limiter la fréquentation au guichet des CFP (mise à disposition de plaquettes « Aviez-vous vraiment besoin de vous déplacer ? » à l'accueil, note de service à Nice, nouvel outil de la relation à l'utilisateur : e-Contacts...) et des annonces appelant les contribuables les plus fragiles habituellement non imposables à venir à l'accueil.

**Par ailleurs, et pour en terminer, nous attendons vos informations sur les dispositions qui seront mises en oeuvre en matière de sécurité des agents dans le contexte actuel.**